



Compte rendu du Conseil Municipal
de
SAINT MARTIN DE FONTENAY
Séance du 9 Septembre 2014

Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Le Mardi 9 Septembre 2014, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur MALAQUIN Jean-Louis, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

Messieurs GLINEL Jean-Pierre, METAIRIE Silvère,
Mesdames DESMOUCEAUX Béatrice, LEMAITRE Valérie, MOUZANUIK Simone,
Adjoints au Maire

Messieurs BARBIER Joël, BON-GLORO Pierre-Michel, DRAPIER Frédéric,
FRIMOUT Olivier, GASNIER Philippe, LETELLIER Benoît, Conseillers municipaux
Mesdames AUDOUARD Fabienne, BOUVIER Yvelise, DUMONT Sylvie, GUERIN
Sylvie, LAÏSSOUB Tony, LEFRANCOIS Claudine, LELOUP Isabelle, Conseillères
municipales

Absents :

Madame PIERSIELA Martine, Maire
Monsieur ENOUF Thierry (Pouvoir à Madame DESMOUCEAUX)
Madame LE BARZIC Aurélie (Pouvoir à Monsieur GLINEL)
Madame GODIN Betty (Pouvoir à Madame LEFRANCOIS)

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame MOUZANUIK Simone est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Juillet 2014

Votants : 22

Abstentions : 0

Pour : 22

Le compte-rendu du 9 Juillet 2014 est adopté à la majorité.

Monsieur MALAQUIN demande si tous les membres du conseil sont d'accord pour voter certaines délibérations lors du rapport des commissions.

Votants : 19 + 3 pouvoirs

Pour : 22

Monsieur MALAQUIN demande la suppression du point suivant à l'ordre du jour :
Proposition de titularisation d'un agent technique.
Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

COMMISSION ENSEIGNEMENT

Les travaux habituels ont été réalisés à l'école pendant l'été.

La plomberie dans les WC des petits a été réalisée.

L'effectif pour la rentrée est le suivant : 231 élèves répartis comme suit :

- GS 41
- CP 39
- CE1 27
- CE2 42
- CM1 38
- CM2 44

Une nouvelle institutrice arrivera dans une quinzaine de jour.

La réforme des rythmes scolaires est mise en place.

Les animateurs étaient en sous effectif le jour de la rentrée.

Une réorganisation au niveau des intervenantes sur la partie scolaire a été effectuée.

Les zones de ménage ont été redéfinies.

Les effectifs de la rentrée de l'école maternelle Jacques Prévert sont les suivants :

- PS 55 dont 25 de St André sur Orne, 28 de St Martin et 2 Hors commune
- MS 55 dont 22 de St André sur Orne, 32 de St Martin et 1 Hors commune
- GS 24 dont 23 de St André sur Orne et 1 de St Martin

COMMISSION TRAVAUX URBANISME

Les travaux de la Salle Joseph Revel sont terminés.

Des câbles seront installés au plafond afin que les associations et les personnes qui louent la salle puissent afficher ou pendre des objets sans abîmer la peinture sur les murs et le plafond.

Le carrelage et la faïence seront refaits dans l'entrée.

PLU ET DPU

Les délibérations en date du 9 Juillet 2014 ont été validées par la Préfecture le 15 Juillet 2014 cependant sur les conseils d'un Géomètre Expert et Urbaniste quelques modifications devront être apportées :

- Plan Local d'Urbanisme : modification de la délibération pour préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation Vote : 22 voix Pour
- Droit de Prémption Urbain : modification de la délibération pour redéfinir le périmètre d'application du droit de préemption sur l'ensemble des zones U et NA du territoire communal et non sur l'ensemble du territoire Vote : 22 voix Pour.

TAXE D'URBANISME

Un habitant a demandé une remise gracieuse des pénalités concernant le règlement de la taxe d'urbanisme pour son pavillon situé à Saint Martin de Fontenay. Cette personne a reçu son avis de paiement tardivement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la remise gracieuse des pénalités.

COMMISSION – INFORMATION – COMMUNICATION

Le site internet est en cours de création, il devrait être installé début octobre.

Le guide des activités a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

L'info communale a été distribuée. Madame DUMONT émet une observation concernant la présentation de la décision modificative.

Un deuxième bulletin en couleur sera distribué pour la fin de l'année.

COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

La Commission Technique Paritaire qui s'est réunie le 29 Août 2014 a donné un avis favorable concernant les fiches de postes des agents techniques chargés du périscolaire ainsi que sur les modifications d'horaires suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour les agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette modification d'horaires.

PROPOSITION DE STAGIAIRISATION D'UN AGENT TECHNIQUE

Considérant les modifications d'horaires pour l'organisation des rythmes scolaires, un agent technique pourrait être nommé stagiaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Une annonce paraîtra sur le site du centre de gestion.

PROPOSITION D'EMBAUCHE D'UN CONTRAT AVENIR

Vu la situation rencontrée cet été au niveau des effectifs des agents techniques chargés de l'entretien des bâtiments et des espaces verts (un agent par semaine), un agent suppléant a été recruté par le centre de gestion.

Compte tenu des raisons suivantes :

- La taille de la commune et de son environnement : plus de lotissements, plus d'espaces verts, entretien au niveau des containers et bennes, travaux dans les différents bâtiments
- L'absentéisme des agents (congés annuels, RTT..) et particulièrement en période estivale
- L'anticipation des départs en retraite.

Il serait intéressant et opportun d'embaucher un Emploi d'Avenir sur notre commune pour renforcer l'équipe actuelle à un moindre coût : rémunération SMIC 1445.41 € pour 35 Heures, montant de l'aide de l'Etat : 75%. Il reste à la charge de la commune 600 € compte tenu d'une part de l'exonération partielle de certaines charges et d'autre part de la prise en charge obligatoire par l'employeur de certaines cotisations (chômage, CNFPT, CSG, assurance complémentaire...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition d'embauche d'un emploi d'avenir et autorise Madame le Maire à signer tous documents se reportant à ce dossier.

PROPOSITION DE CONTRAT AGENT ADMINISTRATIF POUR UNE PERIODE DE TROIS MOIS

Suite à l'absentéisme d'un agent et dans l'attente de l'arrivée du DGS afin de pallier à la surcharge de travail, il serait nécessaire d'embaucher un agent administratif pour une période de trois mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix Pour et 4 Abstentions, décide de procéder à cette embauche. Il autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE

L'attaché étant actuellement en arrêt en maladie, l'adjoint administratif principal assure le secrétariat en remplacement de cet agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le régime indemnitaire de l'adjoint administratif principal 2ème classe avec un effet rétroactif au 01/06/2014, IAT actuelle 4 proposée 6 Vote : 22 voix Pour.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Les inscriptions auront lieu les 10 et 12 Septembre 2014.

Un professeur de guitare et un professeur de violon seront recrutés pour la prochaine rentrée.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE

Le Conseil Général a décidé de supprimer un bus qui assure le transport scolaire au collège.

Les élèves de Fontenay le Marmion, Laize la Ville et Clinchamps sur Orne seront pris en charge par un bus vert qui vient de Caen le mercredi à 12H30.

Une rendez vous est prévu au collège mercredi prochain avec Monsieur PORET du Conseil Général afin de finaliser cette organisation.

SYNDICAT ROUTIER : MISE A DISPOSITION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Monsieur MALAQUIN rappelle les délibérations du conseil communautaire et des conseils municipaux portant transfert de compétences et définition de l'intérêt communautaire, notamment en matière de voirie, la liste des voiries d'intérêt communautaire dénommées et figurant sur des tableaux et plan d'ensemble, l'arrêté préfectoral du 24 Janvier 2013 portant modification des statuts de la communauté de communes de la vallée de l'orne et la délibération du conseil communautaire du 2 Septembre 2014 portant approbation des procès verbaux de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire et autorisant le Président à signer.

Il rappelle également les modalités de la mise à disposition des biens conformément au CGCT.

Monsieur MALAQUIN précise que la mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée mais qu'elle entraîne des opérations d'ordre patrimonial de la commune à la communauté de communes. La communauté de communes assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation. Il ajoute que la compétence « voirie d'intérêt communautaire » ne recouvre pas le pouvoir de police de la circulation et de stationnement incombant au Maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire par la commune à la communauté de communes de la vallée de l'Orne.

Autorise Madame le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition

Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la délibération.

DENOMINATION D'UN NOUVEAU PAVILLON RUE DU CHATEL

Un administré était domicilié au 1 Rue du Châtel.

Son ancien pavillon a été vendu, il a refait construire sur un terrain à proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lui attribuer le numéro 1B.

COMITE DE JUMELAGE DU VAL D'ORNE – DEMANDE DE SUBVENTION

Sept jeunes ont participé à l'échange franco-allemand à Stockstadt du 25 au 30 Août 2014. La participation par enfant s'élève à 50 €. La participation de la commune s'élève à 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser cette subvention.

DROIT DE PLACE DE COMMERCE NON SEDENTAIRE

Deux commerçants non sédentaires s'installent le vendredi matin sur la commune, route d'Harcourt :

- Monsieur BLANCHARD Pascal, domicilié à Garcelles Secqueville, primeur
- Monsieur GAUMONT Elie, domicilié le Perron, poissonnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le droit de place à 1€ par mètre linéaire par jour à compter du 1^{er} Octobre 2014.

RESIDENCE DU CANADA : RETROCESSION PARTHELIOS HABITAT/COMMUNE

A la demande de Maître DESHAYES, Notaire à Caen en date du 12 Juin 2012, une délibération doit être prise pour la rétrocession de la résidence du Canada entre Parthélios et la commune. Il s'agit d'une régularisation. Le procès verbal avait été signé le 2 août 2011 par Monsieur LONGUET, ancien maire, et transmis au Notaire sans délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la rétrocession et autorise Madame le Maire à signer tous documents se reportant à cette affaire.

LOGEMENTS PROPRIETE DE LA COMMUNE

Les logements T2 et T4 situés au 6 Rue de Biganos sont vacants suite au départ de Monsieur JODOCIUS, Podologue et de Mmes CARMES-GRICOURT, Orthophonistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier l'affectation de ces logements :

- T2 modification en logement locatif
- T4 modification pour mettre à la disposition du Syndicat intercommunal de l'école de musique à titre gratuit sans les charges.

SDEC : EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DU CHATEL » ET « VARIANTE RUE DES CHASSES »

Le Sdec Energie a fait parvenir un devis pour l'effacement des réseaux Rue du Châtel et une variante Rue des Chasses.

Le coût des travaux Rue du Châtel s'élève à 137 421.20 €, la participation communale est de 55 237.05 €.

La variante Rue des Chasses s'élève à 161 028.20 €, la participation communale de 63 934.63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux rue du Châtel pour un montant de 63 934.63 € et un étalement des charges sur 6 ans. Il autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

SDEC : PROJET D'INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Suite au devis présenté par le Sdec Energie pour l'installation d'une borne pour véhicules électriques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix Contre, 3 Abstentions et 3 Pour, décide de ne pas donner suite à ce projet considérant qu'une borne est installée sur le parking de Ikéa à Fleury sur Orne.

INFORMATIONS

Une proposition de contrat de location pour la salle Joseph Revel est en cours de rédaction pour les particuliers et les associations.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne a demandé un arrêté refusant le transfert du pouvoir de police en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le Forum de l'emploi organisé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne aura lieu le 12 Septembre 2014 de 9H à 13H à la Salle des Fêtes de May sur Orne.

La Commune de Laize la Ville a fait parvenir une invitation pour la Fête Communale les 20 et 21 Septembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARBIER demande si la réception des travaux a eu lieu sur le lotissement de la Coile. Il signale qu'un affaissement apparait Impasse des Druides. La tranchée pour le passage du lampadaire s'affaisse également Impasse des Romains. De plus il n'y a pas d'installation d'un lampadaire.

Madame DUMONT précise que les mauvaises herbes ressortent de l'enrobé sur les trottoirs. Monsieur GLINEL répond que sur les quelques millimètres de jonction les mauvaises herbes ressortent.

Madame LELOUP demande si un terrain de boules sera installé. Monsieur GLINEL répond que les terrains de boules en création sont à l'étude.

La parole est donnée aux personnes présentes dans le public.

Messieurs FRANCOISE et LIBOIS remercient la Municipalité pour le déplacement des containers et des bennes à déchets verts Rue des Peupliers devant leur domicile. Ils sont satisfaits après plus de 10 ans de nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.